



PROCEDURE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX
de la Faculté de droit
pour les étudiants et les associations étudiantes

Conformément à la réglementation en vigueur :

- **Fiche de description d'événements organisés par les étudiants** : (rubriques en jaune) à compléter et à retourner, par mail à l'adresse suivante : droit-secretariat@unistra.fr, **a minima 10 jours ouvrés avant la date d'évènement.**
- Mise à disposition de locaux avec, eu égard au contexte sanitaire, une **jauge à 75%** de la capacité de la salle réservée.
- **Présentation du passe sanitaire** pour les personnes extérieures à l'Unistra (étudiants et personnels non concernés).
Si le nombre de personnes attendues est **supérieur à 50 personnes**, la présentation du passe sanitaire est obligatoire pour **tous les participants.**
- **Strict respect des dispositions sanitaires** en vigueur.
La faculté ne fournit ni masque, ni gel hydroalcoolique lors des manifestations organisées par les étudiants ou des tiers.
- **Respect des horaires** de réservation des locaux ainsi que ceux d'ouverture et de fermeture du bâtiment (départ a minima 30 minutes avant la fermeture du bâtiment).
- **Remise en état des salles** en respectant la **propreté et l'ordonnancement** des locaux et en emportant les éventuels déchets (ne rien laisser dans les poubelles des salles ou amphithéâtres ni du bâtiment).
Aucune consommation d'aliments ou de boissons dans les salles, amphithéâtres ou aula.
Si nécessaire, facturation du nettoyage éventuel, selon tarif en vigueur (catalogue des tarifs adopté par l'Université de Strasbourg).
- Dans le cadre de la **posture Vigipirate**, le Fonctionnaire de Sécurité et de Défense invite à maintenir un niveau de vigilance responsable.
Si nécessaire, mise en œuvre de toutes les dispositions nécessaires au regard des exigences de sécurité (communiquées dans la convention d'occupation transmise pour signature).
- L'association demanderesse engage sa responsabilité. Une **attestation d'assurance** doit obligatoirement être fournie avant le début de la manifestation. Faute de quoi, celle-ci ne pourra avoir lieu.